



Municipalité de DIZY



Rapport de gestion 2024

1. Administration générale

1.1. Administration

Mme Baudat a ajusté son taux de travail en fonction de la charge de travail, réduisant ainsi son pourcentage de 50 % à 40 %.

1.2. UCV

Suite à la signature de la convention cybersécurité Canton-Communes, depuis le 1er janvier 2024, une force d'intervention cantonale est active pour soutenir les communes et associations intercommunales en cas de cyber-attaques mais également pour accompagner, conseiller et fournir des informations utiles sur la cyber-résilience.

1.3. Conseil général

Le 2 juin 2024, la séance du Conseil général s'est tenue au Grand Conseil à Lausanne, offrant aux participants une occasion unique de découvrir le bâtiment du Parlement vaudois. Le transport en car de Dizy à Lausanne était organisé par la Municipalité. A l'issue de la séance, un apéritif était offert par la Commune.

2. Finances

2.1. Détail des dépenses supplémentaires

Dans son préavis N°4/2021, le Conseil Général a accordé à la Municipalité l'autorisation générale de dépenses supplémentaires pour la législature 2021 – 2026 pour un montant maximal de Frs. 80'000.00 par an, dont voici le détail pour l'année 2024 pour un total de Frs. 57'981.15 :

- Service industriels – achat eau Vy de Mauraz 2023 : **Fr. 9'025.70**
- Service industriels – achat eau Vy de Mauraz 2024 : **Fr. 35'000.55** (suite à la création de l'association Vy de Mauraz, le prix d'achat de l'eau a été fixé par l'Association à Fr 0.60, afin de couvrir les frais inerrants à l'exploitation du réseau)
- Forêt – exploitation d'une futaie bostrychée : **Fr. 6'063.60**
- STEP – aérateur : **Fr. 7'891.30**

3. Domaines et Bâtiments

3.1. Maintenance des appartements communaux

1. Rue du Village 24

Des travaux de rénovation de la salle de bain de l'appartement situé à la Rue du Village 24 ont été réalisés au cours du mois de juillet 2024. Ces

rénovations étaient indispensables en raison de l'usure progressive des installations. Les travaux ont permis de moderniser l'espace tout en assurant une meilleure fonctionnalité et un confort accru pour les occupants.



2. Rue du Village 13a

Diverses interventions ont été réalisées dans l'appartement situé à la Rue du Village 13. Parmi ces interventions, un dératiseur a été sollicité pour traiter un problème de souris.

3.2. Maison de commune et battoir

3. Battoir

Le projet d'étude du Battoir, mené par la Municipalité, se poursuit avec une volonté de préserver et valoriser ce patrimoine historique. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le bureau Chanel Architectes.

3.3. Marque et mise de bois

La marque de bois a eu lieu le 9 novembre 2024. Elle était suivie d'un repas, à la salle communale, en compagnie des anciens municipaux en charge de la forêt, de la Voirie de Cossonay ainsi que de quelques personnes ayant œuvré pour la Commune. La mise de bois s'est déroulée le 16 novembre 2024. Les différentes mises ont rapporté Fr. 1925.00.

4. Travaux publics – environnement – urbanisme

4.1. Routes

Des panneaux d'interdiction de circuler pour les véhicules automobiles, motocycle et cyclomoteurs ont été installés au mois de février, dans le but

de sécuriser et de réguler l'accès à certaines zones. Toutefois, l'exploitation agricole reste autorisée, permettant aux exploitants de poursuivre leurs activités.



Le giratoire situé à l'entrée du village a été réparé à la suite des dégradations causées par le passage répété des bus.

4.2. Renaturation du Valangon

L'inauguration du Valangon s'est déroulée le samedi 4 mai 2024. Les villageois, les propriétaires de terrain, la DGE ainsi que les entreprises ayant œuvrés à la mise à ciel ouvert du ruisseau étaient présents.





4.3. Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement (anciennement PGA et RPGA)

Dans le rapport d'examen préalable de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), reçu en octobre, plusieurs modifications du PACom ont été demandées. En particulier l'article 35 et le plan à l'échelle 1:5000 qui nécessite des ajustements en raison d'incohérences. Afin d'y remédier, une rencontre avec M. Ph. Gmür a été organisée pour discuter des possibilités de la Commune. En parallèle, une demande a été adressée à Mme Gorrite pour obtenir un soutien de sa part dans l'acceptation de notre PACom. Mme Gorrite a suivi l'avis de ses services et demande les mêmes corrections à la Commune. Une rencontre est donc prévue avec M. Gmür pour apporter les corrections nécessaires.

4.4. Place de jeux

Dans l'espoir de limiter le parking sauvage, une chaîne avec une pancarte indiquant l'emplacement du parking communal, a été posée à la place de jeux.



4.5. Contrôles de la STEP

Douze prélèvements durant l'année ont été effectués par la Direction générale de l'environnement, service Protection des eaux, pour contrôler l'analyse chimique de la Step. Ces prélèvements révèlent que les concentrations et rendements ne respectent pas la législation en vigueur.

4.6. Boues d'épuration

En 2024, neuf transports de boues d'épuration au Pôle de La Sarraz ont été effectués pour un total de 252 m³.

4.7. Régionalisation de l'épuration Haute Venoge – Veyron (EHVV)

Les 15 communes de la région Haute Venoge – Veyron ont décidé de regrouper le traitement de leurs eaux usées dans une nouvelle station d'épuration (STEP) unique, à construire à La Sarraz et gérée par l'association intercommunale EHVV. Le Conseil intercommunal (CI), composé de représentants des municipalités et des conseils délibérants, supervise le projet. En 2024, deux séances ont validé le rapport de gestion 2023 et le budget 2025.

Le Comité de direction (CODIR), fort de 8 membres issus de différentes communes, se réunit mensuellement et travaille en collaboration avec le bureau RWB Vaud SA (BAMO). Il est assisté par trois commissions : technique STEP (CoSTEP), technique réseaux (CoRES) et juridique-financière (CoJF), chacune composée de membres du CODIR. Une convention de formation a aussi été conclue avec un exploitant potentiel pour la future STEP.

En 2024, des mandats d'étude ont été attribués aux bureaux CWED, CSD-WSP-BG et Holinger. Un plan général d'évacuation des eaux (PGEer1) est en cours de finalisation, élément indispensable pour l'obtention du permis de construire. La plateforme AxeoBim facilite les échanges documentaires, et un site internet (www.ehvv.ch) a été lancé.

Le projet de STEP a vu ses coûts augmenter de 5,6 millions CHF, notamment en raison de la création d'un bassin d'eaux pluviales (BEP), de

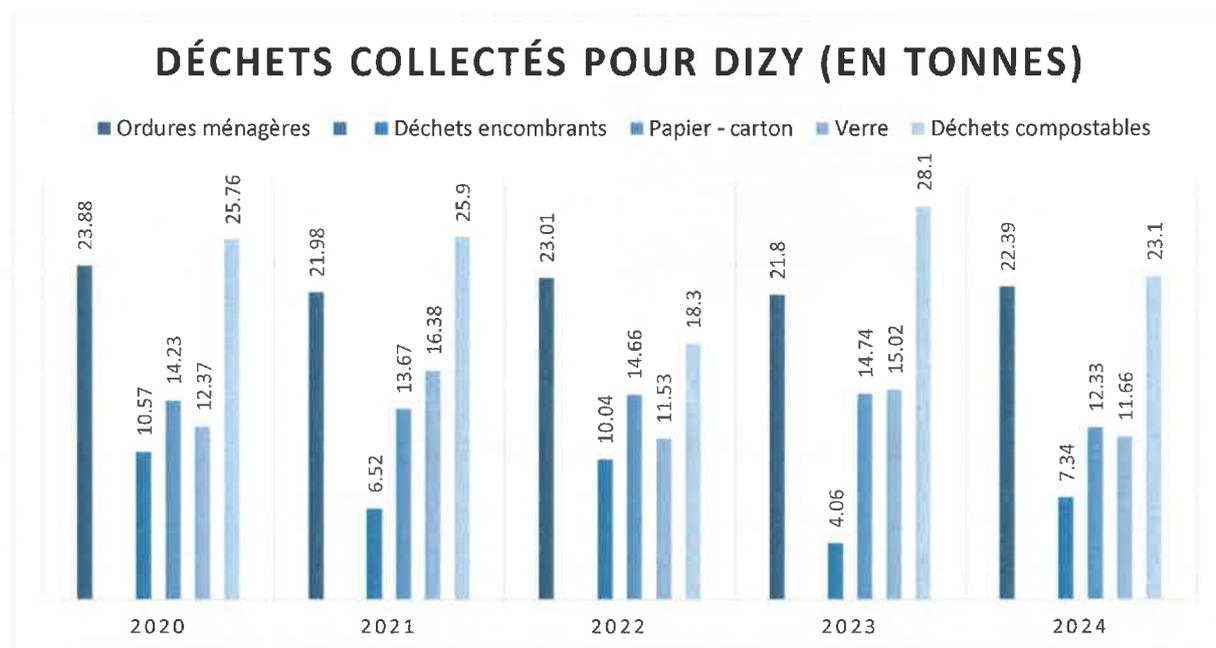
volumes revus à la hausse et de nouvelles exigences légales. La STEP utilisera un processus complet de traitement des eaux : prétraitements, traitements biologiques, élimination du phosphore et des micropolluants, gestion des boues (digestion, déshydratation) et valorisation du biogaz via un système de couplage chaleur-force.

Des visites de STEP similaires ont été organisées pour enrichir l'expérience du CODIR. Côté finances, les charges 2024 se montent à CHF 101'054.83, en dessous du budget prévu, avec un total d'investissements de CH 962'946 à fin 2024. Le Conseil intercommunal a approuvé les comptes 2024 et pris acte du rapport de gestion présenté par le CODIR.

4.8. Raccordement à la STEP de La Sarraz

Les travaux de liaison entre la STEP de Dizy et la STEP de La Sarraz ont pris du retard et n'ont pas pu débuter en 2024 comme initialement prévu. En effet, les conditions météorologiques défavorables ont considérablement impacté le calendrier des travaux, empêchant leur démarrage dans les délais prévus.

4.9. Déchets



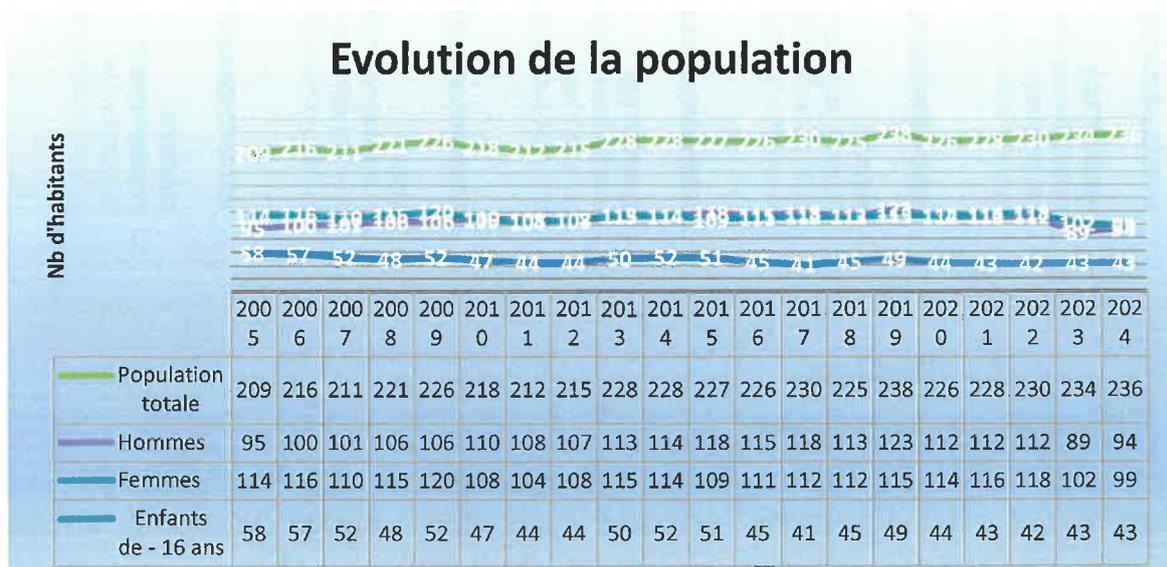
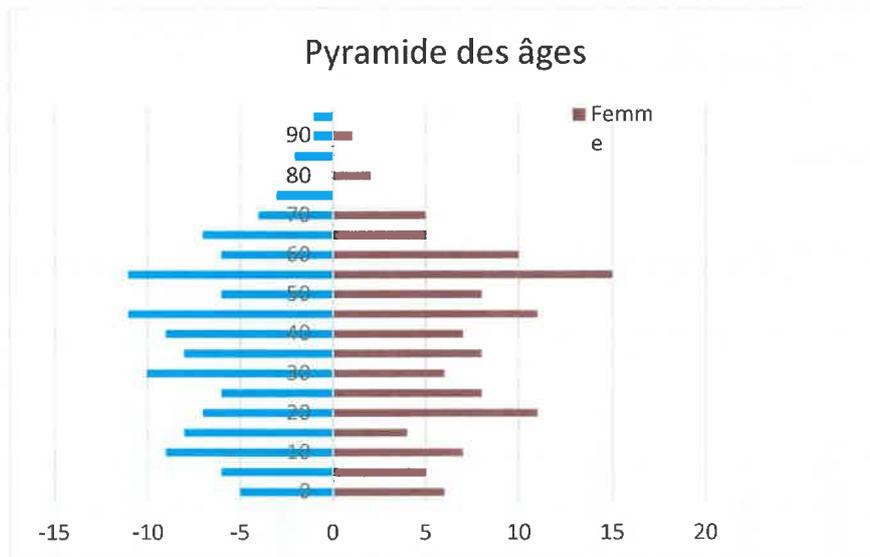
5. Police

5.1. Contrôles de vitesse

Durant le mois d'octobre 2024, un contrôle a été effectué par la gendarmerie. 102 véhicules ont été contrôlés. Aucun véhicule a été dénoncé. Le taux d'infractions à Dizy est de 0.00%.

6. Contrôle des habitants

6.1. Evolution de la population

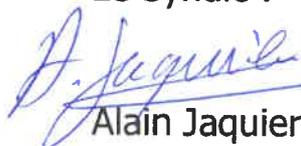


7. Remerciement

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs communaux pour le travail effectué au long de l'année. Elle adresse également ses remerciements au Président M. Jacques-André Rime, à la secrétaire du Conseil Général Mme Christine Reymond et à l'ensemble du bureau du Conseil Général, toujours disponible pour les votations ou élections durant l'année. La Municipalité remercie particulièrement l'ensemble des membres du Conseil Général qui lui ont fait confiance tout au long de l'année 2024.

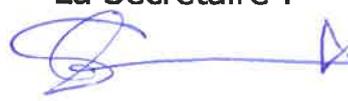
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Alain Jaquier



La Secrétaire :


Stéphanie Baudat

